



PLP

ACADÉMIE DE BORDEAUX
DATE PRÉVUE DE LA CAPA : 5 Juin 2014

NOM Prénom :

Adresse :

Adresse électronique :@.....

Téléphone :

Pour nous aider à vérifier votre barème, veuillez renseigner les éléments ci-dessous :

Note administrative au 31/08/2013 :

Note pédagogique au 31/08/2013 :

Echelon détenu au 31/08/2014 : depuis le

Mode passage des échelons (Grand Choix, Choix ou Ancienneté) :

Passage au 7^{ème} échelon :

Passage au 8^{ème} échelon :

Passage au 9^{ème} échelon :

Passage au 10^{ème} échelon :

Passage au 11^{ème} échelon :

Avis Chef d'Etablissement : Avis Inspecteur :

Etablissement de nomination Depuis le

Cochez la situation qui vous concerne éventuellement :

- Changement de discipline
- Reconversion PLP
- Section européenne avec certification complémentaire
- Professeur référent handicap

FICHE À RETOURNER PAR COURRIEL AU SNETAA.
SI VOUS SOUHAITEZ UNE INFORMATION PAR VOIE POSTALE, RENVOYEZ-NOUS CETTE FICHE
AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE POUR LA RÉPONSE.

CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LA HORS-CLASSE

Notation	Notes au 31/08/2013 : - Administrative sur 40 - Pédagogique sur 60
Parcours de carrière : (Maximum 80 points)	Echelon détenu au 31/08/2014 : entre le 7ème échelon et le 11ème échelon inclus : 5 points cumulables attribués par échelon pour toute promotion obtenue au choix ou au grand choix dans le corps. - une bonification forfaitaire de 10 points est attribuée aux agents ayant accédé au 11ème échelon de leur corps actuel, quel que soit le mode d'accès (grand choix, choix ou ancienneté) - 10 points attribués par année d'ancienneté dans le 11ème échelon au 31 août 2014 (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès.
Affectation dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières	Affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux Ambition Réussite, ZEP, zone sensible, zone violence), EREA, CURE, IME 15 points seront attribués sur présentation des pièces justificatives aux seuls agents justifiant au 31 août 2014 de cinq années consécutives d'exercice au sein du même établissement.
Richesse et diversité du parcours professionnel	Changement de discipline, reconversion PLP, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap 5 points attribués selon pièces justificatives
Avis Chefs d'établissement	- Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point
Avis Inspecteurs	- Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point
Bi admissibilité à l'agrégation	10 points seront attribués (aucune pièce justificative n'est à fournir)
	TOTAL DES POINTS